

EXAMENS PROFESSIONNELS

TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

par avancement de grade

ou

par promotion interne

**Les candidats ne pourront pas modifier leur choix de spécialité
après la clôture des inscriptions**

LISTE DES SPÉCIALITÉS OUVERTES

- 1° Bâtiments, génie civil ;
- 2° Réseaux, voirie et infrastructures ;
- 3° Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ;
- 4° Aménagement urbain et développement durable ;
- 5° Déplacements, transports ;
- 6° Espaces verts et naturels ;
- 7° Ingénierie, informatique et systèmes d'information ;
- 8° Services et intervention techniques ;
- 9° Métiers du spectacle ;
- 10° Artisanat et métiers d'art.